

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 2 février 2026, à 18h30, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Sophie Baril
Nathalie Bonneville
Nathalie Desjardins
Teresa Gagnon

MM. Martin Houle
Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2026-02-12-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle :

L'ouverture de l'assemblée à 19h00.

Adoptée à l'unanimité

2026-02-12-002 Demande de dérogation mineure DM2026-01

Identification du site concerné : 235, 21^e Avenue (lot 4 974 121 et 4 974 122)

Nature de la demande : Réduire la marge latérale du bâtiment principal existant dans le but de lotir et construire sur le lot adjacent.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RA-5, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Description : Il s'agit d'une dérogation de 0,29 mètre.

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyens.

2026-02-12-003 Demande de dérogation mineure DM2026-02

Identification du site concerné : 1138, route 133 (lot # 6 677 917)

Nature de la demande : Réduction la marge arrière du bâtiment principal (église) à 1,10 mètre dans le but de créer un lot enclavé pour le cimetière.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone P-1, une marge arrière minimale de 5 mètres.
- L'opération cadastral ne peut avoir pour effet d'enclaver un lot.

Description : Il s'agit d'une dérogation de 3.90 mètres pour la marge arrière.

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyens.

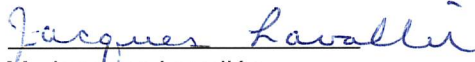
2026-02-12-004

Fermeture de l'assemblée de consultation
publique

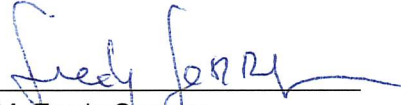
Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle :

La fermeture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-trésorier